



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
2 avril 2026

Date d'affichage :
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes GELIN Sophie, GOURMEL Aurélie, LANDIER Christine et TOURNELLE Laure, MM. AUBRAY Paul, CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LETAY Francis, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Monsieur LAUNAY Vincent ; Madame CABARET Nelly donne pouvoir à Monsieur GUELFF Cyrille ; Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Monsieur CHOLLET David ; Madame COULON Maggy qui donne pouvoir à Madame GOURMEL Aurélie et Monsieur POMMIER Olivier qui donne pouvoir à Monsieur TORTEVOIS Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur AUBRAY Paul.

DELIBERATION N°2026-04-13 : OBJET : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE : DESIGNATION DES DELEGUES :

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commune fait partie du Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise, syndicat mixte fermé.

Chaque Commune adhérente est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le choix du Conseil municipal ne peut porter uniquement que sur un élu.

Comme il s'agit d'un Syndicat mixte fermé et comme stipulé dans les statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel appartient la Commune, de procéder à l'élection des représentants au sein de ce

Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise, en représentation substitution de la Commune.

Monsieur le Maire demande qui souhaite se présenter comme titulaire pour siéger au sein de ce syndicat. Monsieur GUELFF Cyrille annonce que Monsieur LAUNAY Vincent est candidat au poste de délégué titulaire. Aucun autre élu ne se présente. Puis, Monsieur le Maire demande qui est intéressé par le poste de suppléant. Seul Monsieur LETAY Francis se présente.

Le Conseil municipal approuve ces désignations à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire annonce donc que Monsieur LAUNAY Vincent sera proposé au Conseil communautaire de Maine Coeur de Sarthe, comme délégué titulaire et Monsieur LETAY Francis comme délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise, étant donné qu'ils ont été désignés à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



David CHOLLET

Le secrétaire de séance,

Paul AUBRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20260409-2026-04-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Publication : 14/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

